



Règlement-programme de l'exposition

RENCONTRE INTERNATIONALE DU CAUCHOIS Herrlisheim 67850 – les 26 et 27 octobre 2024

1. Règlement d'application.

L'exposition internationale de la race Cauchois (nommée ci-après "Rencontre Internationale du Cauchois") est organisée par la Société avicole de Herrlisheim 67850 avec comme Président Jean-Pierre LUTZ, Tél:+33(0)6 78 51 10 77. Email : lutz1982@yahoo.fr, lutzjeanpierre@yahoo.fr. La "Rencontre Internationale du Cauchois" sera organisée en même temps que les concours local dans le complexe sportif de Herrlisheim les 23 au 27 octobre 2024 (jour de l'enlogement compris). La "Rencontre Internationale du Cauchois" est régie par des règles particulières énoncées ci-après et qui se différencient du règlement général des concours locaux. Par leur inscription, les participants à la "Rencontre Internationale du Cauchois" s'engagent automatiquement à respecter le présent règlement de l'exposition.

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront résolus par le Cauchois-club et l'association avicole de Herrlisheim.

2. Programme.

Localisation de l'exposition : Gymnase de Herrlisheim, rue du Gymnase 67850 HERRLISHEIM – BAS RHIN

- **Inscriptions** : date limite le 7 septembre 2024 à M. Christian SCHEUER, 2A rue des Chênes à 67450 MUNDOLSHEIM / E-mail / scheuer.c@evc.net (cfr point 3 ci-après)
- **Enlogement**: jeudi 24 octobre de 14 à 22h (cfr 5)
- Jugement : vendredi 25 octobre 2024 à partir de 8h. (cfr 7)
- **Visite libre des villes de Strasbourg, Haguenau, Soufflenheim ou autre** : pendant le jugement du vendredi 25 octobre 2024 (cfr 14)
- **Visite de l'exposition** : samedi 26 octobre 2024 à partir de 9h00 jusqu'à 20h00 et dimanche 27 octobre 2024 de 9h00 à 17h00.
- **Vente des Cauchois** : samedi 26 octobre 2024 à partir de 9h00 jusqu'à 20h00 et dimanche 27 octobre 2024: de 08h30 à 11h10. (cfr 10)
Attention : aucune exception ne sera acceptée ! Toutes les ventes se feront par l'entremise du secrétariat général de l'exposition.
- **Remise des prix de la "Rencontre internationale du Cauchois"** : samedi 26 octobre 2024 durant la soirée des éleveurs qui débutera à 20h.00. (cfr. 8)
- **Délogement** : dimanche 27 octobre 2024 à partir de 14h00 (seulement pour les Cauchois!) sous la surveillance des membres de l'association avicole de Herrlisheim et après exécution des formalités administratives. (cfr 11)

3. Inscription

Conformément à la décision conjointe prise par les comités des différents clubs spécialisés européens du Cauchois, décision prise à l'occasion de réunions précédentes, seuls les animaux nés en 2023 et 2024 sont autorisés à être inscrits pour la "Rencontre Internationale du Cauchois".

Les animaux doivent être bagués conformément aux exigences de l'Entente Européenne. Les numéros des bagues doivent figurer sur le formulaire d'inscription, et doivent bien être notés le jour de l'enlogement. Merci de remplir le formulaire d'inscription en lettres capitales. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de formulaires mal remplis ou peu lisibles.

Les Cauchois doivent être inscrits de la manière suivante : par variété, avec bavette, sans bavette, mâle, femelle. Les animaux inscrits peuvent être remplacés par la même variété, couleur et sexe. Un changement (de bague) ou un absent doit être signalé par l'exposant au secrétariat de l'exposition. L'âge ne doit pas être noté (jeune ou adulte), mais il faut bien tenir compte du fait que seuls les Cauchois nés en 2023 et 2024 sont acceptés pour concourir au championnat.

Les inscriptions doivent parvenir pour le **7 septembre 2024** à M. Christian SCHEUER, 2A rue des Chênes à 67450 MUNDOLSHEIM / E-mail : scheuer.c@evc.net.

Passé cette date, les inscriptions pourront être refusées.

4. Prix et paiement

L'inscription est de 4 € par sujet.

Le palmarès (1 obligatoire par éleveur) est à 5,00 € et sera distribué dès le samedi 26 octobre 2024. Un montant forfaitaire de 5,00€ pour frais administratifs sera d'application, quel que soit le nombre de sujets inscrits.

Le règlement des inscriptions doit avoir lieu avant le 7 septembre 2024 sur le compte IBAN : FR76 1027 8018 6400 0120 0974 501 BIC : CMCIFR2A / SYNDICAT DES AVICULTEURS DE HERRLSHEIM, en mentionnant bien le nom de l'exposant. En utilisant correctement ces données bancaires les éleveurs étrangers ne devraient pas avoir de surcoûts supplémentaires pour la transaction. Les éleveurs Français peuvent régler par chèque. Les droits d'inscription pour des animaux absents restent acquis à l'organisation.

En cas d'annulation de l'exposition pour cause de force majeure, à l'exception des frais administratifs, tous les droits d'inscription seront remboursés à l'exposant.

5. Enlogement

L'enlogement a lieu le jeudi 24 octobre de 14 à 22h00. Chaque personne qui veut enloger ses Cauchois doit d'abord se présenter au secrétariat dans la salle d'exposition. Des instructions supplémentaires pour l'enlogement ou l'accompagnement d'un commissaire seront proposées par la société.

Au moment de l'enlogement, le numéro exact de la bague devra être noté sur le formulaire.

Une copie du certificat vétérinaire de vaccination PMV (qui reste la propriété de l'organisation) doit être remise au secrétariat à l'enlogement. Pour les participants étrangers issus d'un pays de l'Union Européenne, le certificat « TRACES » [https://food.ec.europa.eu/animals/traces_en] sera également remis à l'organisateur.

Les éleveurs recevront le formulaire d'enlogement au préalable, celui-ci devra être rendu complété au secrétariat après l'enlogement. Veuillez signaler directement toute erreur.

6. Prescriptions vétérinaires

Les participants doivent respecter les dispositions légales et les règles sur le bien-être des animaux des instances compétentes, nationales ou européennes. Ils seront éventuellement soumis à des obligations réglementaires supplémentaires qui pourraient être adoptées en raison de circonstances particulières au moment du concours. La surveillance vétérinaire est assurée par le vétérinaire prévu par l'organisation. Les animaux visiblement malades seront retirés des cages et placés à l'écart.

La société organisatrice veille à nourrir et abreuver les animaux dès l'enlogement.

7. Jugement

Tous les Cauchois seront jugés **le vendredi 25 octobre 2024** par un jury international, dont la composition est la suivante sous réserve de modification :

Régis Deschambre(F); Romaric Puthod(F) ; Jürgen Schulz(D); Ulrich Schütze(D); Bertram Trinkerl(D); Bertrand Claude ; Patrick Ostertag (F);

Le Président du Jury est Romaric Puthod (F).

Le vendredi après-midi 25 octobre 2024, le jury international se réunira pour fixer une méthode de travail qui devrait conduire vers un jugement plus homogène. Le standard européen sert de référence.

Les décisions des juges sont sans appel. Les points accordés par le juge figurent sur la fiche de jugement et dans le catalogue.

Juste après le jugement les fiches sont complétées pour préciser les Cauchois mis en vente.

Seuls des aides désignées par le Cauchois Club et l'association avicole de Herrlisheim peuvent être présentes dans la salle pendant le jugement.

8. Prix et titres

- **Champion individuel par variété** pour le participant qui présente le meilleur sujet à bavette ou sans bavette ensemble; En cas d'ex aequo, le sujet à bavette prime et/ou le sujet de l'année.

- **Champion d'élevage** par variété sur 5 sujets pour l'éleveur qui présente la meilleure collection de 5 sujets (2023 et/ou 2024) dans une même variété avec et/ou sans bavette. Dans les 5 sujets, les 2 sexes doivent être représentés. En cas d'ex aequo, d'abord celui qui a le plus de sujets de 2023 dans la collection de 5. Après, si encore ex aequo, le plus de points avec 6 sujets avec avantage pour le plus de sujets de 2024 en cas de nouvel ex aequo, puis 7 etc.

Les prix seront remis à l'occasion de la soirée des aviculteurs qui débutera le samedi 26/10/2024 à 20h.00.

9. Vente et achat des Cauchois

Les sujets peuvent être mis en vente à partir du moment où un prix de vente figure sur le formulaire d'inscription. Toutes les ventes sont réalisées par le secrétariat général de l'exposition. Un surcoût de 20% pour frais d'administration sera ajouté au prix de vente. Ces frais d'administration seront supportés par l'acheteur. Après jugement. Dans l'éventualité où un exposant veut retirer un sujet mis en vente, il est obligé de le racheter lui-même et payer les 20% de frais. Le délogement des pigeons vendus peut intervenir à partir de la vente et au plus tard le dimanche à 11h30. Les animaux vendus et délogés doivent quitter la salle en présence d'un commissaire. Le vendeur pourra percevoir le prix de ses ventes dès la fermeture de la vente, (dimanche à la distribution des formulaires de délogement).

10. Délogement

Le délogement des Cauchois, pourra se faire à partir de 14h00.

11. Logement

Les participants doivent choisir eux-mêmes et effectuer leur réservation d'hôtellerie. Dans les environs de Herrlisheim existent de nombreux logements avec possibilité de réservation par internet à l'aide des plateformes airbnb, booking etc...

12. Restauration

Le jeudi soir, samedi midi et soir et dimanche midi et soir, il est possible de prendre un repas chaud dans la salle d'exposition. Merci de s'inscrire à l'avance via le formulaire accompagnant l'inscription. Pendant l'ouverture de l'exposition, la cafétéria est ouverte en permanence. Lors de la soirée des exposants du samedi soir, un menu spécial sera proposé. Il sera nécessaire de réserver.

13. Visite libre des villes de Strasbourg, Haguenau, Soufflenheim ou autre:

Pendant le jugement le vendredi après-midi, 25 octobre 2024 il vous sera possible de visiter les environs Haguenau, Soufflenheim ou Strasbourg (visite libre).

Pour l'association avicole de Herrlisheim :

Sophie LUTZ
Secrétaire

Jean-Pierre LUTZ
Président